



DELIBERATION N° 11

L'an deux mil vingt, le douze février à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ.

Date de convocation : 6 février 2020

Membres présents : F. GONZALEZ, L. DARRIBEROUGE, G. LASSABE, MJ ROQUES, J.DOS SANTOS, P.ACEDO, AM BARTHE, JM BAGNERES-PEDEBOSCQ, C.DUFOUR, JD BONNOME, J.DARRIGADE, S.PUYO, G.MOSCHETTI, M.LORDON, MA THEBAUD, C. DUPIN, A.VALOT, G.ELGART, MJ ESPIAUBE, J.DUBOURDIEU, JP CRESPO, C. MARTIN, JM DOURTHE, F.DUPLASSO,

Membres excusés ayant donné procuration : C. ORDONNES (pouvoir à F.GONZALEZ), M.EVENE (pouvoir à G.LASSABE), MA POCHAT (pouvoir à MJ ROQUES), A. LECHEVALLIER (pouvoir à JM BAGNERES-PEDEBOSCQ), C.LOUSTALET (pouvoir à JP CRESPO),

Secrétaire de séance : AM BARTHE

Monsieur Patrick ACEDO, Adjoint, rappelle que la rue Georges Lassalle se situe pour partie entre le Département des Landes (sur la Commune de Tarnos) et le Département des Pyrénées-Atlantiques (sur la Commune de Boucau).

L'état de cette voie et les problèmes hydrauliques rencontrés imposent des travaux importants tant au niveau des réseaux que de la réfection de la chaussée pour la sécurisation des flux.

Monsieur Patrick ACEDO rappelle qu'en 2016, les Communes de Boucau et Tarnos ainsi que l'ACBA ont cofinancé une étude hydraulique sur la rue Georges Lassalle. Cette étude a permis de déterminer les travaux auxquels il convient de procéder sur le réseau d'eaux pluviales de cette rue.

En mars 2017, une étude de maîtrise d'œuvre concernant la réalisation des travaux de manière globale, de réseaux et de réfection de voirie a été engagée en convention avec la Commune de Tarnos jusqu'à la phase PRO (projet).

Il est maintenant nécessaire de conventionner avec la Commune de Tarnos pour engager les missions de maîtrise d'œuvre opérationnelle : phases ACT (assistance aux contrats des travaux), DCE (dossier de consultation des entreprises), VISA (Visa sur les documents d'exécution des entreprises), DET

Nombre de
membres en
exercice : 29
Présents : 24
Votants : 29

Pour : 29
Contre : /
Abstentions : /

Objet :
Travaux
d'aménagement
de la rue Georges
Lassalle -
Convention de
maîtrise
d'ouvrage unique
pour la poursuite
des missions de
maîtrise d'œuvre
- Approbation
autorisation
accordée à
Monsieur le Maire
de la signer

*Certifié exécutoire
compte tenu du dépôt
à la Sous Préfecture
de Bayonne
le
et de la publication
le*

(direction de l'exécution des contrats des travaux), AOR (assistance aux opérations de réception) et la mission OPC (ordonnancement, pilotage et coordination du chantier).

Aussi, il est proposé comme pour les premières phases de maîtrise d'œuvre de désigner la Commune de Boucau comme maître d'ouvrage unique, chargée notamment de la désignation du maître d'œuvre retenu.

En effet, l'article 2-II de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée dite loi MOP, modifiée par ordonnance n° 2004-566 du 17 juin 2004, stipule que " Lorsque la réalisation, la réutilisation ou la réhabilitation d'un ouvrage ou d'un ensemble d'ouvrages relèvent simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage, ces derniers peuvent désigner, par convention, celui d'entre eux qui assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération. Cette convention précise les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage exercée et en fixe le terme. "

La Commune de Boucau assurera sa mission en toute transparence et elle associera régulièrement la Commune de Tarnos à toutes les phases de son avancement.

Le coût prévisionnel des études de MOE opérationnelle, objet de la présente convention est estimé à 23 250 € HT.

Il sera pris en charge par les Communes à hauteur de 50 % pour chacune d'elle.

Il est demandé au Conseil Municipal de valider le principe d'une maîtrise d'ouvrage unique portée par la Commune de Boucau pour la suite de la maîtrise d'œuvre de l'aménagement de la rue Georges Lassalle, d'approuver la participation financière des deux Communes, à hauteur de 50 % chacune et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention afférente.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,
Après en avoir délibéré

Valide le principe d'une maîtrise d'ouvrage unique portée par la Commune de Boucau pour la réalisation de la maîtrise d'œuvre opérationnelle (phases ACT/DCE/VISA/DET/AOR/OPC) des études d'aménagement de la rue Georges Lassalle ;

Approuve la participation financière de la Commune de Boucau pour le financement de cette maîtrise d'œuvre, à raison de 50 % du montant soit un montant estimé pour chacune des Communes à 11 625 € HT ;

Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention avec Monsieur le Maire de Tarnos.



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 13/02/2020
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 13/02/2020

Pour extrait certifié conforme
Boucau, le 13 février 2020
Le Maire,

